



PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISÉ PAR L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 2009

En application du Règlement général AMF (art. 241-1 à 242-7) et de l'article L. 451-3 du Code monétaire et financier, le présent descriptif de programme a pour but de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat par Renault SA (la « Société ») de ses propres actions autorisé par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2009.

DATE DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES AYANT AUTORISÉ LE NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Le 6 mai 2009.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DÉTENUS PAR L' ÉMETTEUR

Au 31 mars 2009, le capital de la Société est composé de 284 937 118 actions dont 8 763 698 actions sont détenues par Renault SA, représentant 3,08 % du capital social.

RÉPARTITION PAR OBJECTIF DES TITRES QUE L' ÉMETTEUR DÉTIENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT

Les actions détenues directement ou indirectement par Renault SA au 31 mars 2009 soit 8 763 698 actions sont affectées par répartition aux objectifs suivants :

- couverture de plans d' options d' achat, de plans d' attribution d' actions gratuites ainsi que pour la couverture de plans d' options de souscription dans un souci de compenser l' effet dilutif lié à l' exercice des options de souscription d' actions : 8 763 698 actions ;
- remettre ses actions lors de l' exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière à l' attribution d' actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière : 0 action ;
- animer le marché secondaire ou la liquidité de l' action Renault par un Prestataire de Services d' Investissement au travers d' un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l' Autorité des marchés financiers : 0 action ;
- conservation et remise ultérieure à l' échange ou en paiement dans le cadre d' opérations éventuelles de croissance externe : 0 action ;
- annuler : 0 action.

OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT

Les objectifs de ce programme sont :

- (i) d' utiliser tout ou partie des actions acquises pour la couverture de plans d' options d' achat d' actions ou de plans d' attribution d' actions gratuites, pour compenser la dilution liée à l' exercice des options de souscription d' actions, ou pour couvrir toutes autres formes d' allocations destinées aux salariés et dirigeants de la Société et de son Groupe dans les conditions fixées par la loi ;
- (ii) de les annuler, sous réserve de l' adoption de la douzième résolution par l' Assemblée générale mixte des actionnaires ;
- (iii) de remettre ses actions lors de l' exercice de droits attachés à des titres financiers donnant droit par conversion, exercice, remboursement ou échange ou de toute autre manière à l' attribution d' actions de la Société, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- (iv) d' animer le marché secondaire ou la liquidité de l' action Renault par un Prestataire de Services d' Investissement au travers d' un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l' Autorité des marchés financiers ;
- (v) d' utiliser tout ou partie des actions acquises pour conservation et remise ultérieure à l' échange ou en paiement dans le cadre d' opérations éventuelles de croissance externe.

PART MAXIMALE DU CAPITAL, NOMBRE MAXIMAL ET CARACTÉRISTIQUES DES TITRES DE CAPITAL

Le prix maximum d' achat est fixé à 50 euros par action (Code ISIN : FR0000131906), et le nombre d' actions pouvant être acquises est de 5 % au plus du capital social, soit théoriquement 14 246 956 actions, étant rappelé a) que cette limite s' applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée générale et que b) lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l' AMF, le nombre d' actions pris en compte pour le calcul de 5 % du capital prévu au premier alinéa correspond au nombre d' actions achetées, déduction faite du nombre d' actions revendues pendant la durée de l' autorisation.

Le montant total que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra pas dépasser 712,3 millions d' euros.

Le nombre d' actions acquises par la Société en vue de leur conservation ou échange dans le cadre d' une opération de fusion, scission, ou d' apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

DURÉE DU PROGRAMME DE RACHAT

Ce présent programme est autorisé pour une durée qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée générale annuelle d'approbation des comptes sans excéder une durée maximum de dix-huit mois, soit jusqu'au 6 novembre 2010.

OPÉRATIONS EFFECTUÉES DANS LE CADRE DU PRÉCÉDENT PROGRAMME DE RACHAT APPROUVÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 2008

- Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 mars 2009 : 3,08 %.
- Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois précédant le 31 mars 2009 : 21 000* actions.

- Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2009 : 8 763 698 actions.
- Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2009 : 612 243 305 euros.
- Valeur du portefeuille au 31 mars 2009 : 135 705 863 euros (sur la base d'un cours de clôture de 15,485 euros).

** Le Conseil d'administration de Renault SA en date du 12 février 2008, ayant d'une part constaté la création de 11 000 actions nouvelles résultant de l'exercice par anticipation de 11 000 options de souscription d'action et d'autre part, ayant procédé à l'annulation de 11 000 actions détenues en propre et devenues sans affectation. Par la suite, le Conseil d'administration de Renault SA en date du 11 février 2009, ayant d'une part constaté la création de 10 000 actions nouvelles résultant de l'exercice par anticipation de 10 000 options de souscription d'action et d'autre part, ayant procédé à l'annulation de 10 000 actions détenues en propre et affectées à la couverture d'options de souscription d'actions.*

PÉRIODE DU 1 ^{ER} AVRIL 2008 AU 31 MARS 2009 ⁽¹⁾	FLUX BRUT CUMULÉS		POSITIONS OUVERTES AU 31 MARS 2009	
	Achat	Ventes / Transferts ⁽²⁾	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
Nombre de titres	néant	237 101 actions		
Prix d'exercice moyen	néant	39,82 euros/actions		
Montant	néant	9 441 777 euros	néant	néant

(1) Période démarrant à la suite de la précédente période mentionnée dans le tableau du rapport spécial inclus dans le précédent descriptif de Programme de rachat d'action.

(2) À la suite de l'exercice de 234 101 options d'achat d'actions par les salariés et/ou dirigeants et attribution de 3 000 actions gratuites par anticipation.